

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 05 mai 2023, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Kadia Georges Aka (Administration)
Jason Alcorn (Droit)
Michelle Cardoso (Kinésiologie et loisir)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et
d'études familiales)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales :
sciences sociales)
Bradley Harding (Psychologie)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Mohammed Khennich (Ingénierie)
Francis LeBlanc (Président)
Isabelle LeBlanc (Arts et sc. sociales : sciences
humaines, langues, linguistique et littérature)
Lise Savoie (Travail social)
Sandra Turcotte (Sciences)
Philippe Volpé (Edmundston)

Absences :

À déterminer (Administration)
À déterminer (Sciences de l'éducation)
À déterminer (Sciences de l'éducation)
Nouha Bouchiba (étudiante)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales :
beaux-arts)
Anik Dubé (Science infirmière)
Benoit Landry (Ingénierie)
Caterina Mamprin (Shippagan)
Émilie Martel-Brosseau (étudiante)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-230505 : Philippe Volpé, appuyé par Sandra Turcotte, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2023

R-02-CFESR-230505 : Jason Alcorn, appuyé par Étienne Hébert Chatelain, propose que le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2023 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2023

[4] Comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche

Les nominations de professeur associé ont été transmises aux instances appropriées.

[5] Révision de statuts et règlements du CRLA

La suggestion de la modification du nom du comité de direction a été envoyée aux personnes concernées, mais elles ont choisi de garder cette appellation. Le dossier a été adopté par la FASS.

[6] Création de microprogrammes de 2^e cycle en IA et en sciences des données

Les modifications ont été transmises et effectuées et les microprogrammes sont au CPR de la réunion du 6 juin prochain.

[7] Planification stratégique

Des objectifs généraux ont été proposés à la personne en charge de la planification et le travail se poursuit.

[8] JESR

Beaucoup d'activités et de beaux succès autant pour le Colloque des jeunes chercheuses et chercheurs que pour le concours Ma thèse en 180 secondes. Cette année, les activités se sont déroulées sur trois semaines.

4. VOTE VIRTUEL DU 30 MARS 2023 (J.D./MÉE)

Lors d'une consultation par courriel envoyée le 23 mars 2023, les membres du Conseil de la FESR ont voté sur les modifications mineures du programme combiné JD/MÉE. Les changements s'alignent avec les nouveaux programmes en études de l'environnement : changements de noms de cours et modification du nombre de crédits pour la thèse.

R-01-CFESR-230330

(Doyon-Gosselin/ Esfahani)

« Que le Conseil de la FESR adopte les modifications au programme combiné Juris Doctor / Maîtrise en études de l'environnement. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
4 abstentions**

5. RÉUNION SPÉCIALE DU 19 AVRIL 2023 AVEC LA VRAEAP, ÉLIZABETH DAWES, SUR LE PROJET DE LA RÉFORME DU SÉNAT ET DE SES COMITÉS

La VRAEAP explique les raisons des changements aux différents comités de l'Université en lien avec les programmes. Elle veut mettre de l'avant comment ces changements affecteront le Conseil de la FESR. Par exemple, il y aura un CPR et un CPS distinct qui feront leurs recommandations au Sénat. Le Conseil de la FESR ne serait plus impliqué dans les créations et les modifications de programmes. Un membre demande de clarifier le processus pour les modifications majeures de programme. On précise que le comité des finances est impliqué seulement s'il y a un impact financier sur l'université. On veut surtout gagner du temps et accélérer les processus. Un membre se demande comment on décide si c'est une modification majeure ou mineure de programme. La VRAEAP va se pencher sur cette question.

6. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

6.1 Professeurs associés

R-03-CFESR-230505

(Doyon-Gosselin/Dako)

« Que le statut de professeur associé à la Faculté d'ingénierie de monsieur Laurent-Emmanuel Brizzi soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-230505

(Doyon-Gosselin/Savoie)

« Que le statut de professeur associé à la Faculté d'ingénierie de monsieur Brent Petersen soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-05-CFESR-230505

(Doyon-Gosselin/Volpé)

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des sciences de l'éducation de madame Diane Pruneau soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-06-CFESR-230505

(Doyon-Gosselin/Hébert Chatelain)

« Que le statut de professeure associée à la Faculté d'ingénierie soit accordé à madame Haïfa Souifi pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Groupes de recherche

R-07-CFESR-230505

(Doyon-Gosselin/Turcotte)

« Que le Conseil de la FESR reconnaisse la création du Groupe de recherche en application de l'intelligence artificielle à la médecine de précision en oncologie (AIMPRO). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-08-CFESR-230505

(Doyon-Gosselin/Harding)

« Que le Conseil de la FESR reconnaisse la création du Groupe de recherche interdisciplinaire en modélisation mathématique et statistique (GRIMMS). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORTS DU COMITÉ DE PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS (ANNEXE 3)

7.1 Faculté d'administration

Modification du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (à temps partiel)

En juin 2022, le Conseil de la FESR avait demandé des précisions à la Faculté d'administration au sujet de la pertinence du cours ADMI6103/GIZC6103 pour la MBA et de l'importance du double sigle. La lettre du président du CES est convaincante.

R-09-CFESR-230505

(Alcorn/Aka)

« Que le Conseil de la FESR recommande la création du cours ADMI6103/GIZC6103. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Faculté des sciences

Modification des programmes de maîtrise ès sciences (physique) et de doctorat en sciences physiques

On propose la création de 4 nouveaux cours ASTR7043, ASTR7053, PHYS6113 et PHYS6433 et le cours PHYS6043 devient ASTR6043. De plus, on modifie les cours PHYS6523 et PHYS6533. Enfin, on modifie et clarifie les règles entourant le passage accéléré au doctorat. Deux modifications mineures à faire. Dans les CPR7, il faut mentionner que les cours ASTR6043 et PHYS6043 sont équivalents dans la dernière colonne. Dans le CPR4 du cours ASTR7053, il faut les précisions en lien avec les logiciels, car ceux-ci peuvent évoluer au cours du temps. On suggère donc d'écrire '...à l'aide des logiciels comme MESA et ses pulsations probables à l'aide des logiciels comme GIRA;' Dans la description, il faut parler de trajets évolutifs au lieu de pistes d'évolution.

R-10-CFESR-230505

(Esfahani /Dako)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications aux programmes de maîtrise ès sciences (physique) et de doctorat en sciences physiques avec des modifications mineures. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Faculté des sciences de l'éducation

Abolition du certificat de 2^e cycle en enseignement aux élèves malentendants et du certificat de 2^e cycle en enseignement en déficience visuelle.

Ces deux certificats ne sont pas offerts depuis au moins vingt ans. Les cours en lien avec ces programmes sont également à abolir.

R-11-CFESR-230505

(Volpé /Savoie)

« Que le Conseil de la FESR recommande l'abolition du certificat de 2^e cycle en enseignement aux élèves malentendants et du certificat de 2^e cycle en enseignement en déficience visuelle. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE DONALD-J.-SAVOIE (ANNEXE 3)

Le comité de sélection a recommandé la candidature de Marc Surette pour l'obtention du prix Donald J. Savoie. Le dossier du professeur Surette est présenté.

R-12-CFESR-230505

(Hébert Chatelain/Turcotte)

« Que le Conseil de la FESR recommande la candidature de Marc Surette pour l'obtention du Prix d'excellence en recherche Donald- J.-Savoie. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS 31.1 ET 32.1 (ANNEXE 4)

Il s'agit des règlements portant sur les thèses par articles. Pour répondre aux questions du CPR, on mentionne que les CES n'agissent pas comme filtres pour évaluer la contribution ou la qualité des articles ou des manuscrits d'article. Ce rôle revient aux membres du jury en charge d'évaluer la thèse. Ce jury peut également vérifier si la personne étudiante est vraiment l'auteur principal. En ce qui concerne le mécanisme d'évaluation de la qualité des revues, cette exigence n'est même pas en vigueur pour la promotion et la permanence des professeurs et va à l'encontre de la Déclaration de San Francisco. Cependant, il est essentiel de vérifier qu'il s'agit de revues scientifiques arbitrées et qu'il ne s'agit pas de revues prédatrices. Ce rôle est joué par le jury de thèse et non par les CES. Au sujet de la langue des articles, une modification sera proposée. Enfin, un manuscrit d'article n'est pas obligatoirement soumis. Il peut l'être, mais ce n'est pas une obligation.

10. INFORMATIONS

Aucune information à partager.

11. AUTRES

Aucun point n'est soulevé.

12. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 56.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion